

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE-2023-1422664-MCF VT-UPU cat 2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / Villes et territoires - Urbanisme Projet Urbain / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région : BRETAGNE
Département : Ille et Vilaine
Adresse : 44 bd de Chézy, 35064 Rennes

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne (ENSAB) appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission s'effectue via Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents administratifs, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2027, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études, offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA de Rennes, dès la Licence, un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI) avec l'Université de Rennes 2, une bi-diplomation Histoire, Théorie et Critique de l'Architecture (HITCAR) avec l'Université de Rennes 2 et un parcours au sein de l'École Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS).

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) fédère tous les chercheurs de l'ENSAB et accueille des doctorants en partenariat avec les écoles doctorales ALL et ESC.

Les 23 chercheurs du GRIEF développent des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable y sont explorées.

Ces recherches sont organisées selon 2 axes : « Conception, formes, pratiques » et « Architecture bas carbone »

Dans le cadre de ces axes, le GRIEF favorise le développement de travaux liant projet et recherche. En outre, pour permettre des conditions optimales pour la recherche, la réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée. Enfin, l'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications (Les Publications du GRIEF) permet de partager les résultats des travaux de recherches.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSAB recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) aux compétences dans les domaines de l'urbanisme et de la conception du projet architectural, urbain et de territoire et dont la pratique professionnelle et d'enseignement interroge: la réversibilité des patrimoines bâtis, les politiques publiques de l'habitat, les enjeux des MOA face à la sobriété foncière, l'évolution des formes urbaines de l'habitat face à la transition sociodémographique et de décarbonation; et la diversification des dynamiques de propriété et d'usage dans la production du logement.

Dans le cadre de l'habilitation actuelle, les missions d'enseignement à couvrir sont les suivantes, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques.

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2027 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme/>

En licence

- Il/elle rejoindra l'équipe pédagogique de l'Atelier de projet « Habiter » (112 HeTD) qui a pour objectif de mener une réflexion sur les enjeux actuels de l'« habitat » en milieu urbain.
- Dans le cadre de cet atelier, l'enseignant(e) participera à l'organisation et à l'encadrement d'un voyage d'étude en Europe (24 HeTD)

En master

- L'enseignant-e intégrera le ou les domaines d'études (DE) "Traversées". Dans ce cadre il rejoindra une équipe pédagogique coordonnant un atelier de projet/PFE en master au S8/S10 (112h eqtd)
- **Cours magistral d'introduction à la maîtrise d'ouvrage (40h eqtd):** L'enseignant(e) initiera les étudiants aux dynamiques de la maîtrise d'ouvrage des opérations urbaines et immobilières pour leur permettre de mieux cerner les enjeux de la conduite des projets urbains complexes dans le contexte contemporain de transition environnementale. Il les accompagnera dans une approche conceptuelle, juridique et critique de la notion de MOA et de ses outils et dans la compréhension de son rôle de coordinateur des objectifs socioenvironnementaux et politiques dans la production et le renouvellement des espaces urbains et territoriaux.
- En tant que **directeur-riche d'étude d'ADE pour l'obtention de la HMONP (24h eqtd)**, il prendra en charge le suivi régulier (pour établir un carnet de bord sur leur MSP et sur la formation théorique reçue ; et réaliser un mémoire à soutenir) de 3 à 5 architectes DE.

Autres tâches

L'enseignant-e assurera toutes obligations de service liées à l'enseignement supérieur (contrôle des connaissances, coordination pédagogique, réunions, jury...) et à ses obligations statutaires (entretiens avec les candidats primo-entrants, participation à la journée portes ouvertes...). Il est également attendu qu'il/elle puisse prendre des responsabilités dans les instances et commissions de l'école.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1. Il est attendu

- une vision consolidant le champ VT avec les équipes en place, dans une perspective transdisciplinaire et contribuant au programme pédagogique
- des dispositifs pédagogiques et didactiques répondant aux attendus de l'enseignement du projet

et des CM.

- des compétences en conception, production et gestion des formes architecturales et urbaines de l'habitat face aux transitions socio-démographiques et énergétiques.
- une expérience professionnelle avérée du projet urbain et de la production de logement en tant que AMO, MOA ou MOE
- une forte expérience dans l'enseignement du projet urbain et de logement (conception et/ou montage d'opérations) en ENSA ou en institut d'urbanisme ou à l'université.
- des publications, expositions et travaux de recherche sur les questions urbaines, d'habitat et de transitions seront appréciés.

2. Il/elle devra **inscrire et développer son activité de recherche au sein du** Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes - **GRIEF (EA 7465)**, laboratoire de l'ENSAB habilité par le Bureau de la Recherche en Architecture, Urbanisme et Paysage du Ministère de la Culture.

3. Il est requis un diplôme

- d'architecte (DPLG, HMONP, DE) avec un diplôme complémentaire en urbanisme (thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, AUE ou diplôme reconnu par l'APERAU)
- d'architecte (DPLG, HMONP, DE) ou d'urbaniste (thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, AUE ou diplôme reconnu par l'APERAU) avec une expérience professionnelle telle que décrite ci-dessus.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ENSA

Autres

informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAB

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

Anne-marie.havard@rennes.archi.fr (Responsable du service des Etudes)

Autre personne à contacter

Sandrine.quideau@rennes.archi.fr (Responsable RH)